

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

Avis des Commissions du C.E.S.R.

Séance Plénière du Vendredi 8 Septembre 2006

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

AVIS DES COMMISSIONS

SOMMAIRE

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

❖ Avis de la 1ère Commission (Finances)	page	3
❖ Avis de la 2 ^{ème} Commission (Développement Agricole)	page	5
❖ Avis de la 3 ^{ème} Commission (Aménagement du Territoire)	page	6
❖ Avis de la 4ème Commission (Développement Economique)	page	9
❖ Avis de la 5 ^{ème} Commission (Enseignement, Formation Professionnelle, Insertion et Apprentissage)	page	10
❖ Avis de la 6ème Commission (Environnement, Culture, Vie Sociale, Sport et Tourisme)	page	12
❖ Avis de la 7 ^{ème} Commission (Transports)	page	15
❖ Avis de la 8ème Commission (Enseignement Supérieur et Recherche)	page	17
❖ Avis de la 9ème Commission (Affaires Sanitaires et Sociales)	page	19
❖ Vœu présenté par la 7 ^{ème} Commission	page	20

Mis en forme: Gauche, Retrait: Gauche: 0 cm, Suspendu: 0,5 cm, Droite: 0 cm, Tabulations: 14,5 cm,Gauche,Points de suite: ...

Avis de la 1^{ère} Commission du C.E.S.R.

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR: Madame Corinne MARCHAL

La 1^{ère} Commission prend acte du document d'orientation présenté et de la demande de mandat du Président du Conseil Régional.

Préalablement à la négociation sur le C.P.E.R., le CESR demande que l'Etat honore la totalité de ses engagements pris lors de la signature du contrat 2000-2006 avec un report à nouveau des financements prévus.

Tous les indicateurs socio-économiques (baisse des emplois, baisse de la population...) démontrent un besoin d'aide accrue en direction de la Champagne-Ardenne. Or le C.P.E.R. tel qu'il est envisagé par l'Etat accentuerait le recul de la solidarité nationale. Le partenariat Etat-Région a-t-il encore un sens ? De toute évidence, nous sommes dans une période charnière de désengagement de l'Etat. Ce C.P.E.R. consacrerait donc bien un nouveau transfert de charges de l'Etat vers les collectivités locales.

L'enveloppe prévisionnelle de l'Etat serait en recul sensible par rapport aux anciens contrats de plan.

Même si les routes ne font plus partie du périmètre de ce futur C.P.E.R., on peut noter une baisse de plus de 20 % de l'enveloppe Etat hors volet routier. Cela démontre bien que le périmètre du futur C.P.E.R. ne reculerait pas uniquement du fait de l'absence des routes.

Pour la première fois, l'Etat inverse les règles européennes à son profit. Il utilise les fonds européens comme un moyen de substitution au recul des dotations nationales. Si on analyse ce qui s'est passé en Champagne-Ardenne, il s'avère que les fonds européens ont moins reculé que dans les autres régions. Ce qui démontre donc bien une situation socio-économique dégradée que l'Europe a prise en compte.

Ce C.P.E.R. devrait traduire une réelle solidarité nationale vers la Champagne-Ardenne à l'inverse de ce qui est proposé.

Nationalement la Champagne-Ardenne serait la plus mal traitée de toutes les régions alors que du fait de sa situation socio-économique, ses capacités contributives sont de plus en plus réduites.

La situation financière de la Région est de plus en plus tendue. Le contenu ne suit pas même si les idées nouvelles sont là.

A quoi servent donc les schémas régionaux s'ils ne peuvent pas servir de base aux projets et si le C.P.E.R. ne les prend pas en considération ?

La Région n'aurait pas de réelles capacités de négociations dans un tel cadre imposé par l'Etat

En conclusion, la 1ère Commission s'étonne que l'Etat ait attendu la toute fin de l'actuel C.P.E.R. pour engager un semblant de dialogue avec les collectivités locales. Cette méthode supprime tout délai de réflexion prenant en compte les différentes formes de contractualisations possibles dans d'autres dispositifs.

Qu'avons-nous fait pour être traités de la sorte ?

Avis de la 2^{ème} Commission du C.E.S.R.

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR: Monsieur Laurent CHAMPENOIS

Vos membres tiennent à exprimer leurs difficultés de lecture des affectations financières de l'Etat au regard des priorités retenues.

Ainsi le pôle de compétitivité « Industrie et Agro-ressources » est retenu comme une des principales priorités de Champagne-Ardenne mais il est très difficile de connaître les enveloppes budgétaires réellement destinées à cette action. Quel est l'effort supplémentaire ? Aux dépens de qui puisque les enveloppes sont en diminution ?

Un effort de lisibilité est à accomplir pour que vos membres puissent mieux apprécier les contours des grands projets. Pour cela il convient de ne pas s'arrêter aux limites ministérielles mais de faire une présentation globale par projet avec l'engagement global de l'Etat.

A cet égard vos membres souhaiteraient qu'on distingue ce qui sera financé par l'Etat de ce qui sera financé par des établissements publics (ADEME, Agences de l'Eau...).

Au plan plus restreint de l'agriculture nous déplorons qu'après avoir fait faire aux organismes professionnels agricoles, un exercice de sélectivité pour ne retenir que des grands projets structurants en laissant entendre que des conventions particulières couvriraient les actions plus régionales la règle du jeu ait été changée.

Il nous est indiqué qu'hors du Contrat de Projets Etat-Région, il n'y aurait pas possibilité de financement par l'Etat d'autres projets.

Aussi vos membres demandent que soit réexaminée les actions du Contrat de Projets Etat-Région, notamment la ligne « Valorisation des produits » (227) pour laquelle nous souhaiterions que l'office « VINIFLHOR » soit intégré pour permettre d'inscrire dans le Contrat de Projets des actions dans ses domaines d'intervention.

Compte tenu du taux de réalisation du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 de 91 % pour l'Etat en agriculture, votre 2ème Commission ne voit pas d'obstacle à l'engagement de négociations sur une nouvelle contractualisation dans ce domaine même si une meilleure lisibilité des possibilités offertes lui semble nécessaire.

A titre d'exemple, nous souhaiterions connaître les possibilités d'accompagner les grands projets agro-industriels dans leur ensemble dans une approche interministérielle.

Avis de la 3^{ème} Commission du C.E.S.R

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR: Madame Josie GEORGEL

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les orientations inscrites dans le mandat de négociation accordé au Préfet par le Premier Ministre modifient profondément les rapports entre l'Etat et la Région. Auparavant, les CPER s'inscrivaient dans une logique d'accompagnement de la part de l'Etat envers les Régions. Désormais, cette dernière est abandonnée avec les prochains CPER, dénommés Contrat de Projet Etat – Région. Ainsi, les Régions sont sollicitées pour accompagner financièrement des politiques nationales alors que leur pérennité incombe à l'Etat.

A la lecture du mandat de négociation, le CESR constate que :

- l'Etat a déterminé de manière unilatérale les opérations à réaliser lors du prochain CPER. Par exemple, il souhaite que soient recherchées « les conditions dans lesquelles une adaptation des contributions financières de la Région et des Départements pourrait déboucher sur une hausse globale des moyens en vue de permettre le rénovation urbaine de nouveaux quartiers ». En l'occurrence, il demande aux collectivités dont la Région de financer ce qui est de son ressort.
- l'Etat a fractionné l'ensemble du CPER. D'une part, la négociation sur le volet territorial est repoussée à la fin de l'année 2007. D'autre part, certains champs de compétences comme le tourisme sont abandonnés.
- certaines opérations inscrites dans la lettre de mandat de négociation adressée au Préfet de Région par le Premier Ministre, notamment celles concernant le développement des équipements métropolitains ressemblent à un saupoudrage d'opérations sans réelle coordination.

Face à ces éléments, le CESR estime que :

- la Région doit déterminer ses priorités et ses objectifs en fonction des choix inscrits dans les différents schémas régionaux (Développement économique et de l'emploi, tourisme, formation tout au long de vie, etc.) votés ou en cours d'élaboration (ex: Transports et infrastructures).
- préalablement à l'ouverture des négociations pour le prochain CPER, la Région doit exiger de la part de l'Etat des garanties sur le respect de la réalisation du précédent CPER.

Au-delà de ces premières orientations et face au désengagement probable de l'Etat dans certains domaines, en particulier dans le soutien à l'ingénierie territoriale ou aux Parcs Naturels Régionaux (2 existants en Champagne-Ardenne et 1 en cours d'élaboration dans les Ardennes), le CESR souhaite que la Région poursuive ses efforts, notamment dans le cadre de la structuration et du développement durable des territoires.

Il conviendra également pour le développement « des actions à caractère structurant et à impact sur l'emploi » de rechercher et de favoriser la coopération et la coordination des porteurs de projets et des collectivités (ex : Pays, PNR, agglomérations, intercommunalités).

Par ailleurs, la Région devra veiller à ce que la recherche de cofinancements avec d'autres partenaires tels les Départements, les communes ou les intercommunalités n'aboutisse pas à une plus grande complexité des montages de projets et à une moindre lisibilité de l'action régionale.

COOPERATION INTERNATIONALE

Le CESR a exprimé à plusieurs reprises dans des avis précédents, l'impérieuse nécessité de réfléchir à l'évolution des actions de coopération au Togo, au Bénin et au Maroc. Jusqu'à présent, ces dernières se faisaient en partenariat avec l'Etat dans le cadre du CPER qui se termine fin 2006. L'année prochaine, la continuité des actions de solidarité ne sera donc pas assurée.

Néanmoins, les représentants de l'Etat ont toutefois exprimé lors du colloque du 29 août (à l'occasion des 20 ans de l'IRCOD / Institut Régional de Coopération et de Développement) la possibilité de poursuivre des actions de coopération selon un cadre et des modalités qui restent à définir. Pour cela, un appel à projet sera certainement lancé. La Région devrait y participer.

Au préalable, il conviendra d'une part, d'établir un bilan précis des actions réalisées et d'autre part, d'analyser les évolutions économiques et sociales des territoires concernés. Par exemple, dans la région de l'Oriental au Maroc, les effets des investissements consentis par l'Etat marocain permettent de percevoir une émergence économique prochaine. La région Champagne-Ardenne, après 15 ans de présence sur ce territoire, peut espérer la construction de véritables échanges économiques.

Au regard de ces éléments, le CESR souhaite que la Région, qui a construit sa crédibilité sur ces territoires, grâce à l'IRCOD, puisse poursuivre une présence active. Pour se donner les moyens de ses ambitions, la Région devra lancer des appels à projets qui s'inscrivent par exemple dans les objectifs du Millénaire (ex: réduction de moitié de la population pauvre, lutte contre le Sida, l'accessibilité à l'eau pour tous, etc.) que l'Etat à signé.

Le CESR et la société civile qui sont fortement impliqués dans ce type de démarches, en particulier celles concernant le parrainage, l'accompagnement pour le développement local ou encore l'appui et le soutien aux femmes et aux artisans, devront faire des propositions en ce sens.

Enfin, la Région devra engager conjointement avec l'IRCOD, une réflexion sur le rôle et la place de ce dernier dans le cadre de nouveaux partenariats économiques et sur les synergies possibles avec d'autres opérateurs (en termes de matériel, de logistique, de mise en réseau, en particulier Réciproc').

Avis de la 4ème Commission du C.E.S.R

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Marie CAGNIART

La 4^{ème} Commission constate que le taux d'exécution du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 au 31 décembre 2005 pour le volet « Développement économique et Transfert de technologie est de 56 % pour l'Etat et de 77 % pour la Région.

Par ailleurs, elle remarque que dans le Cadrage financier du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, la ligne « Minefi-Industrie » est de 2.900 K€ contre 4.660 K€ pour la ligne « Développement économique et Transfert de technologie » dans le Contrat de Plan Etat-Région.

De manière plus globale, la Région Champagne-Ardenne, déjà en position relative difficile est pénalisée par une dotation inférieure à la moyenne nationale. De plus, la diminution à l'intérieur même de cette dotation de la part affectée au développement économique n'est pas de nature à permettre de mener des actions significatives destinées à redresser rapidement l'économie champardennaise et à améliorer la situation de l'emploi régional.

Le Contrat de Projets Etat-Région ne devrait-il pas instaurer une solidarité nationale entre les régions en perte de vitesse et les régions en expansion ?

Aussi, la 4^{ème} Commission approuve la mise en avant des neuf axes prioritaires, émanation du Schéma Régional de Développement Economique et de l'Emploi, identifiés par la Région pour son développement.

Par ailleurs, la 4^{ine} Commission se félicite, à l'unanimité des propositions de Monsieur le Président de la Région d'obtenir :

- des garanties de l'Etat sur le respect des engagements non tenus dans l'exécution du précédent Contrat de Plan 2000-2006 en termes de calendrier et de montant. A ce titre, il serait effectivement souhaitable qu'un état des lieux précis et partagé entre les Services de l'Etat et les Services de la Région soit effectué dans les meilleurs délais sur les opérations non réalisées à ce jour,
- du Conseil Régional mandat pour affirmer le rôle de coordonnateur de la Région dans la conduite des opérations partenariales dans le cadre des compétences économiques de la région fixées par la loi de décentralisation,
- et de décider de mettre sur pied une démarche commune des représentants des groupes de l'Assemblée Régionale auprès du Premier Ministre et des Ministres concernés afin d'obtenir une évolution significative des moyens consacrés à la mise en œuvre du contrat de projets de la Région Champagne-Ardenne, notamment dans le domaine de la recherche, de l'enseignement supérieur et des agro-ressources. La 4ème Commission souhaite que le développement économique soit ajouté aux trois domaines précités.

Avis de la 5^{ème} Commission du C.E.S.R.

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR: Madame Marie-Claude BRIET

Il est encore temps de quitter la région Champagne-Ardenne!

La 5^{ème} Commission considère que l'Etat abandonne sa mission régalienne d'aménagement du territoire et organise, dans le cadre de ce Contrat de Projets Etat-Région, le déménagement du territoire champardennais!

Ce Contrat de Projets s'inscrit dans la logique initiée depuis 2004 par l'Etat: pôle de compétitivité, pôle d'excellence, contrat de projets. Si ces dispositifs, en soit, peuvent être porteurs d'une véritable logique favorisant le développement économique, culturel et social des territoires, ces dispositifs ne doivent pas privilégier la sélection au détriment des plus faibles. L'intervention de l'Etat se doit de corriger les inégalités et tendre à rétablir les équilibres que sont en droit d'attendre nos concitoyens.

La région Champagne-Ardenne étant la seule à perdre des habitants, une logique de rééquilibrage et d'encouragement à l'innovation permettant d'enrayer l'hémorragie démographique aurait justifié un effort particulier dans la dotation de l'Etat. Il n'en est rien puisque la dotation proposée est la plus faible de toutes les régions. A titre d'exemple, la dotation pressentie pour les actions concernant la formation et l'accès à l'emploi serait réduite de 51 % passant de 16 millions d'euros à 7,9 millions d'euros !

En effet, que penser d'une dotation qui est la plus faible par habitant pour notre territoire alors que les besoins, notamment en termes de mutations économiques sont les plus forts? Ces choix ne vont faire qu'accélérer le déficit d'attractivité de la région et la perte des potentiels susceptibles d'inverser la tendance.

De questions en désillusions, les membres de la 5^{ème} Commission constatent que ce Contrat de Projets consacrerait la remise en cause de la cohésion territoriale, mission régalienne assurée par tous les régimes de gouvernance depuis plusieurs siècles. Le principe de planification tendant à équilibrer l'égalité des chances des citoyens sur l'ensemble du territoire, est abandonné au profit d'un processus de planification de l'abandon territorial en faveur de la compétitivité.

De même, dans ses propositions, l'Etat ne prend pas en compte les règles de négociation présidant à l'affectation des crédits européens: comment, pour la Région, solliciter des financements émanant du Fonds Social Européen pour réaliser ses objectifs en matière d'emploiformation alors que les contreparties nationales nécessaires, dans le cadre du principe de subsidiarité, ne pourront être mobilisées ?

Par ailleurs, les membres de la 5ème Commission regrettent la non prise en compte des problématiques régionales dans l'élaboration de ce projet et le mépris affiché par l'Etat quant à l'exercice de démocratie participative qui a mobilisé l'ensemble du territoire champardennais dans le processus d'adoption des différents schémas directeurs.

Sur les axes concernant la 5ème Commission, les propositions de l'Etat ne maintiennent même pas le financement des dispositifs existants. Alors qu'il est indispensable d'élever les niveaux de qualification, d'engager la population dans la réalité d'une formation tout au long de la vie, d'encourager les femmes à s'orienter vers d'autres métiers que ceux qu'elles occupent traditionnellement, de renforcer l'orientation, l'information, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, comment développer ces axes et donner corps au schéma adopté en juin dernier sur la formation tout au long de la vie sans engagement de l'Etat ?

Pour que ce Contrat de Projets constitue une réelle valeur ajoutée pour les champardennais et l'attractivité du territoire régional, il est primordial que les choix soient prioritairement portés sur le développement de l'économie et des ressources humaines.

Les axes développés dans le rapport du Président mettent bien en évidence la nécessité d'engager une politique plus audacieuse au service du développement économique, de l'équilibre des territoires et de la formation des hommes.

Ce n'est que dans la concrétisation de ces chantiers engagés, notamment avec les premières mises en œuvre des schémas directeurs, en y mettant les moyens financiers et humains adaptés, que la région Champagne-Ardenne parviendra à enrayer son déclin.

En ce sens, la 5^{ème} Commission approuve le contenu du rapport de négociation du Président de Région et soutient les axes présentés. Elle souhaite que l'Etat élabore une autre base de négociation, plus en lien avec les résolutions possibles des problématiques champardennaises, notamment en matière de formations et d'accès à l'emploi.

Le travail mené en bonne intelligence dans ce champ par les partenaires sur le Contrat de Plan actuel, la consommation quasi intégrale des crédits de ce Contrat de Plan attestent de la pertinence des choix de priorités pour la région. Il est hautement souhaitable que l'Etat s'appuie sur cette évaluation positive pour construire avec la Région une politique formation-emploi dans la continuité et le renforcement des actions engagées. Ce n'est qu'à cette condition que les acteurs et les forces vives pourront développer des capacités d'innovation pour la vitalité de la région Champagne-Ardenne.

Avis de la 6ème Commission du C.E.S.R

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR GENERAL: Monsieur Pierre LORIN

La 6^{ème} Commission a pris connaissance du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et des neuf axes prioritaires identifiés par la Région pour son développement à venir.

Elle constate:

- une baisse de 54 % par rapport à la dotation de l'Etat pour le Contrat de Plan Etat-Région en cours
- une diminution de 27 % des crédits européens dédiés à la Champagne-Ardenne tout en notant l'extension des zones éligibles.

Elle regrette l'absence d'une concertation en profondeur et le délai très court de réponse. Elle est préoccupée par la très grande incertitude qui accompagne d'éventuelles contractualisations complémentaires parfois évoquées.

Environnement

La 6^{ème} Commission prend acte à nouveau de la volonté d'appliquer une démarche de développement durable à l'ensemble des politiques conduites par la Région.

Dans les champs plus spécifiques qui sont les siens, elle soutient l'ensemble des propositions de la Région.

Toutefois, elle est très préoccupée de constater la disparition du financement contractualisé de l'Etat sur les Parc Naturels Régionaux (PNR).

Elle attire l'attention par ailleurs sur les limites dans lesquelles les Agences de l'Eau pourront être sollicitées, ces dernières n'ayant aucune légitimité à intervenir sur la maîtrise des inondations.

L'intérêt de la poursuite d'une politique volontariste en matière d'économie et de diversification des énergies est confirmé.

La Commission souligne l'actualité d'un engagement contractuel fort pour une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à la veille du 9^{ème} programme des Agences de l'Eau.

Enfin la commission se félicite que la biodiversité soit identifiée et demande que la nouvelle compétence de la Région dans ce domaine s'exerce en recherchant l'appui des Départements, la Marne ayant très récemment créé la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, et en s'inscrivant dans un programme ambitieux et cohérent complémentaire à celui de l'Etat.

Tourisme

La 6^{ème} Commission constate la disparition de l'axe « tourisme » dans le Contrat de Projets Etat-Région, en rupture avec le développement territorial et le Schéma touristique de la Région Champagne-Ardenne.

La continuité de l'effort public en faveur du développement des territoires par la valorisation touristique lui apparaît comme profondément menacée avec des incidences graves à attendre dans des domaines où, comme cela a été bien démontré dans le schéma régional récemment adopté, l'établissement de réseaux continus et maillés pertinemment est déterminant et urgent :

- le tourisme fluvial en Champagne-Ardenne
- les voies vertes et vélo route dans le cadre du Schéma des itinéraires régionaux
- le tourisme de loisirs et les activités physiques de pleine nature en liaison avec les actions de la prévention de santé publique

Elle a noté qu'une contractualisation spécifique était envisagée pour le tourisme en Champagne-Ardenne sur la mise en place du label « Qualité France » et du label « Handicap ».

En conclusion, la 6^{ème} Commission souhaite la poursuite approfondie des négociations avec les différents partenaires, de façon à harmoniser et rapprocher l'axe « tourisme » de la politique régionale avec les orientations du Contrat de Projets Etat-Région.

Culture

La 6^{ème} Commission constate une différence d'appréciation entre la proposition de l'Etat et la notion de maillage culturel du territoire et ceci tout particulièrement au sujet des équipements structurants qualifiés par l'Etat « d'intérêt national qui renforcent les pôles existants ».

Il parait hautement souhaitable qu'une certaine continuité soit assurée entre le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. La poursuite de l'action s'impose notamment sur :

- la statuaire et le vitrail,
- le réseau des musées et particulièrement sur les Etablissements consacrés à Rimbaud, à Verlaine, à Diderot et au Général de Gaulle, considérés comme des éléments de développement du territoire,
- les musiques actuelles pour répondre à l'attente de plus en plus forte de la jeunesse et mettre en place les équipements spécifiques nécessaires.

En conclusion, la 6^{ème} Commission réaffirme son souhait que le rééquilibrage culturel et territorial de la région soit l'objet d'un réexamen approfondi des propositions formulées par l'Etat dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Sport

La $6^{\grave{e}me}$ Commission constate que le mot « sport » disparaît effectivement du règlement des Fonds Structurels (FEDER et FSE).

Néanmoins, dans le cadre des grands équipements structurants « métropolitains », le 6ème Commission rappelle une demande déjà formulée à l'aube du Contrat de Plan 2000-2006 :

- la création d'une grande salle polyvalente « multi-activités » pouvant accueillir tous les publics dans le domaine du sport, de la culture, de la vie artistique... permettant pour l'avenir (avec l'arrivée du TGV) d'organiser des manifestations sportives de niveau européen ou mondial.

Dans le cadre du « Programme Citoyen pour l'Europe 2007-2013 » concernant l'éducation, la jeunesse et les activités sportives, il est nécessaire de mener à bien l'achèvement des installations du CREPS de Reims prévues dans les Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 ainsi que la rénovation du plateau technique médical de cet établissement en conformité avec les normes actuelles du suivi médical des athlètes de Haut Niveau..

Enfin, la 6^{ème} Commission rappelle que les activités physiques et sportives sont de plus en plus transversales avec les actions d'éducation, d'insertion sociale, de tourisme, de loisirs et de prévention santé et qu'elles s'intègrent dans les programmes de développement territoriaux.

Avis de la 7^{ème} Commission du C.E.S.R.

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR: Monsieur Christian DEJARDIN

<u>CONTRAT DE PROJETS ETAT – REGION</u>

Premièrement, le Contrat de Plan Etat – Région (CPER) 2000-2006 prévoyait la réalisation de plusieurs opérations dans les domaines ferroviaire, routier et fluvial et engageaient l'Etat à hauteur de 176 millions d'euros et la Région pour 190 millions d'euros.

Or, à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture montre que les engagements n'ont pas été respectés, en particulier dans les domaines ferroviaire et fluvial. Certaines opérations ont un taux d'engagement très faible :

- Electrification de la ligne Gretz (Paris) Troyes : 7% des montants ont été engagés par l'Etat.
- Création des haltes gares : 50% des montants ont été engagés par l'Etat,
- Aménagement de la section du canal de Berry au Bac à Sillery (axe Compiègne Reims) : 7% des montants ont été engagés par l'Etat.

Globalement, fin 2006, il est mentionné que 49% du montant prévisionnel ne sera pas mandaté par l'Etat (46% pour la Région).

Deuxièmement, le CESR constate que :

- l'Etat a déterminé de manière unilatérale les opérations du prochain CPER, dénommé Contrat de Projet Etat – Région,
- certaines opérations inscrites dans la lettre de mandat de négociation adressée au Préfet de Région par le Premier Ministre sont reprises du CPER actuel.

Face à ces éléments, le CESR :

- ne peut pas accepter que les opérations non réalisées au cours du CPER 2000-2006 -faute de financement- soient reprises à la place d'autres opérations lors du prochain CPER 2007-2013,
- s'étonne de ne plus voir figurer dans les axes retenus par l'Etat le volet routier et autoroutier : par exemple, quid des projets tels que la liaison autoroutière Troyes – Auxerre – Bourges ?
- demande que la Région exige de la part de l'Etat, préalablement à la conclusion des nouveaux contrats de projet, le financement de la totalité des opérations inscrites au CPER 2000-2006,
- invite la Région à être particulièrement attentive au respect des engagements pris par les autres co-financeurs et à remettre en cause si nécessaire les modalités de cofinancements si elles ne sont pas respectées par les partenaires de l'opération. L'exemple concernant la mise à 2,20m de la section du canal de Berry au Bac à Sillery illustre une situation qu'il convient aujourd'hui de ne plus admettre.

Au-delà de ces premières orientations, si le CESR estime la négociation avec l'Etat nécessaire, il souhaite que la Région fixe au préalable ses propres priorités.

A ce titre, le CESR estime que, compte tenu de l'effort financier produit par la Région pour l'amélioration des transports régionaux de voyageurs, l'inscription des opérations suivantes au prochain CPER apparaît comme nécessaire, non seulement pour soutenir la qualité de services offerte aux habitants de Champagne-Ardenne mais aussi pour contribuer à un aménagement du territoire équilibré:

- o réalisation des nouvelles gares TER de Bazancourt et de Poix Terron,
- o électrification de nouveaux axes (Saint-Hilaire Reims),
- o accompagnement de la modernisation des gares et des projets connexes (pôles d'échanges, etc.).

En matière d'infrastructures fluviales, l'inscription de différentes opérations de modernisation des infrastructures devra contribuer au développement de modes de transports alternatifs à la route et à la diminution des gaz à effet de serre. On peut notamment citer :

- le passage à 3000 tonnes de la section du canal reliant Bray à Nogent sur Seine, et l'aménagement du port de Nogent sur Seine,
- la mise à 2,20m de la section du canal entre Berry au Bac et Sillery,
- la modernisation du Canal de la Haute Seine

Enfin, en matière d'infrastructures aériennes, l'aéroport de Vatry devra faire l'objet d'un accompagnement appuyé lors des différentes phases de développement et d'une réflexion globale sur les conditions permettant la création d'activités afin de dynamiser l'économie et de renforcer l'attractivité régionale.

Commentaire [A1]: L'objecti f à moyen terme est d'assurer al complémentarité du réseau champardennais avec le projet Seine-Nord. Seine-Est ne peut être qu'un projet à très long terme.

Avis de la 8^{ème} Commission du C.E.S.R.

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR: Monsieur Paul GAILLARD

La 8^{ème} Commission estime que le Contrat de Projets 2007-2013 devrait se construire à partir de la réalité champardennaise. Les besoins régionaux pour permettre un développement dans les années à venir sont centrés sur le développement économique (en particulier l'innovation) et la matière grise. Les priorités retenues devraient refléter ces besoins.

La Commission réaffirme la nécessité d'une solidarité nationale pour éviter de creuser des inégalités régionales. Or la contractualisation était une possibilité d'accès à cette solidarité. Ce qui ne semble plus être le cas puisque la Champagne-Ardenne qui voit sa population diminuer et perd des emplois est la région dont la dotation de l'Etat par habitant est la plus faible.

Elle déplore le flou dans lequel la laisse ce document ainsi que la précipitation qui préside à l'élaboration du Contrat de Projets et qui ne permet pas toute la réflexion et la concertation nécessaire à un tel engagement.

Elle s'interroge sur le devenir d'actions ou de structures, par exemple l'incubateur régional, dont le financement ne semble pas retenu dans le Contrat de Projets par l'Etat.

Les bâtiments universitaires

La Commission rappelle les réserves qu'elle avait émises concernant le décroisement des financements Etat – Région concernant les projets sur certains bâtiments de l'U.R.C.A.. Le décroisement ne peut être qu'une solution ponctuelle pour répondre à une contrainte temporaire. La non réalisation des opérations restant à la charge de l'Etat dans le cadre du Contrat actuel est maintenant une certitude.

Le report de ces opérations sur le Contrat 2007-2013 sans enveloppe complémentaire diminuerait d'autant les possibilités de financement de nouveaux projets alors que d'autres priorités au niveau des bâtiments de l'U.R.C.A. sont apparues (campus Croix rouge).

La 8ème Commission souligne également que l'enveloppe annoncée par l'Etat en matière d'immobilier universitaire est loin de couvrir ne serait-ce que la moitié des besoins de l'U.R.C.A. qui se montent à 120 M€. Ceci sans tenir compte de l'U.T.T., du C.R.O.U.S., ...

La recherche

La Commission s'étonne de l'ampleur de la régression des crédits de l'Etat dans des domaines comme la recherche qu'il définit lui-même comme faisant partie de ses priorités.

La 8^{ème} Commission souhaite attirer l'attention sur les sciences humaines et sociales. Si on veut mobiliser les chercheurs de ces disciplines, il faut que les sciences humaines et sociales soient reconnues explicitement.

Avis de la 9^{ème} Commission du C.E.S.R

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

RAPPORTEUR: Madame Isabelle FORTIER

Ce Contrat de Projets Etat-Région s'appuie sur les trois piliers définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne que sont la compétitivité et l'attractivité des territoires, le développement durable et l'environnement, la cohésion sociale et territoriale.

Un équilibre entre ces trois piliers aurait dû être recherché. Force est de constater que le parent pauvre de ce Contrat de Projets est le volet cohésion sociale et territoriale. La 9ème Commission tient à souligner que les problématiques sanitaires et sociales, les services à la personne, sont partie intégrante de l'attractivité et de l'aménagement du territoire.

Des axes prioritaires ont été définis par l'Etat de manière exclusive concernant ce Contrat de Projets remettant en cause le principe de démocratie participative et de prise en compte des problématiques territoriales.

La 9^{ème} Commission regrette fortement que l'Etat reste dans une politique de gestion qui s'éloigne de sa mission de service public.

La problématique de la santé et du social n'est ainsi même pas abordée alors que les indicateurs sociaux de la région Champagne-Ardenne sont largement préoccupants par rapport à la moyenne nationale :

- taux de chômage supérieur,
- espérance de vie moindre pour les hommes et les femmes,
- perte d'habitants...

Cette absence de projets dans les domaines sanitaires et sociaux ne permettra pas d'inscrire les actions dans une réelle dynamique.

La 9ème Commission s'interroge donc sur les critères et indicateurs qui ont prévalu à la répartition de la dotation présentant des écarts entre les différentes régions et situant la Champagne-Ardenne en dessous de la moyenne nationale avec 131 euros par habitant en région contre 158 euros. La Commission demande des explications sur les choix de répartition estimant que ce Contrat de Projets pourrait être assimilé à un « appel à partir », tellement la région Champagne-Ardenne a été laissée pour compte.

Enfin, la 9^{ème} Commission espère que, conformément aux possibilités offertes, les autres collectivités (départements, villes...) seront associées aux contrats. En effet, une participation croisée de différentes collectivités sur certains domaines permettrait une plus grande cohérence, s'appuyant, entre autres, sur des chartes territoriales.

VŒU PRESENTE PAR LA 7^{ème} COMMISSION

EXPLOITATION DU TER : ARTICLE 127 DE LA LOI SRU

Comme cela vient d'être mentionné, la Région a consenti des efforts sans précédent dans le domaine des transports régionaux de voyageurs, qui sont depuis 2000 une compétence régionale.

Pour mémoire, la Région a procédé à un investissement global de 240 millions d'euros afin de répondre au besoin de modernisation du matériel roulant qui lui avait été transféré. A cela s'ajoute le budget d'exploitation annuel du TER qui s'élève aujourd'hui à environ 60 millions d'euros ou encore le plan de modernisation des gares TER.

Aujourd'hui, l'arrivée du TGV Est Européen, financé par les collectivités dont la Région (à savoir la ligne elle-même plus les équipements nécessaires (ex: les gares)), oblige à revoir l'ensemble de la desserte TER de la Région. Le périmètre TER sera supérieur de 50% par rapport à l'existant, en raison notamment du transfert de la desserte de la vallée de la Marne (33%) et de l'augmentation de l'offre de services TER (17%).

Comme le prévoit l'article 127 de la loi SRU, l'Etat doit compenser ce transfert avec une dotation d'exploitation à laquelle s'ajoute une dotation pour le renouvellement du matériel roulant (dont la durée de vie est d'environ 10 ans).

Néanmoins, le CESR constate que :

- la dotation déterminée à ce jour est largement insuffisante pour compenser le transfert : la Région devrait pour équilibrer le budget d'exploitation TER apporter une contribution annuelle sur ses fonds propres à hauteur de 10 millions d'euros, dont 7 millions pour l'exploitation et 3 millions pour le renouvellement du matériel roulant,
- l'Etat, qui souhaite privilégier une politique favorisant les modes de transports en commun dans le cadre d'un développement durable du territoire, n'apporte pas de soutien significatif à la modernisation, au renouvellement et la maintenance des voies, alors que ces dernières sont au niveau national dans un état critique comme l'indique l'audit sur le réseau ferré national qui prévoit, si aucun investissement lourd n'est réalisé, une fermeture à terme de 60% des lignes.

Au vu de ces éléments, il serait inacceptable pour le CESR que l'Etat ne donne pas les moyens financiers à la Région pour renouveler le matériel roulant transféré alors que cela est inscrit dans la convention TER qui lie la SNCF et la Région.

Le CESR juge également complètement insuffisantes les compensations accordées à ce jour pour l'exploitation du TER sur l'offre de services transférée.

Par conséquent, le CESR estime que l'Etat doit compenser intégralement l'élargissement du périmètre TER pour garantir la mise en œuvre des nouvelles dessertes TER parallèlement à l'arrivée du TGV Est en juin 2007, afin d'assurer une desserte et un aménagement du territoire équilibré.

Pour cela, le CESR souhaite que la Région poursuive les négociations avec l'Etat comme le prévoit le rapport du Président. Quelle que soit la situation, le CESR jugera inacceptable une éventuelle révision à la baisse de l'offre de services TER.

Enfin, pour maintenir une qualité de services TER acceptable pour les usagers et pour optimiser les possibilités d'utilisation du matériel roulant capable de circuler jusqu'à 160km/h, la Région doit fixer dès à présent ses priorités en matière de renouvellement des voies.